

ARRETE N° 36/2018
(annule et remplace l'arrêté n°34/2018)

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu l'organisation de la fête du Four le 23 septembre 2018,

Vu la demande de l'association Traditions Meusiennes en date du 12 septembre 2018,

Vu le danger que représente la circulation et considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits du samedi 22 septembre 2018 à 12 heures au dimanche 23 septembre 2018 à 22 heures **rue du Capitaine Marlin** depuis le n°8 jusqu'à son intersection avec la rue du Tilleul, **rue de l'Eglise, rue du Château** depuis la rue de l'Eglise jusqu'à la grange de Traditions Meusiennes, **rue de l'Hôtel de Ville et devant la mairie.**

ARTICLE 2 : L'accès à ces voies sera laissé aux véhicules de secours et aux piétons.

ARTICLE 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun
- Les demandeurs
- Les riverains
- Affichage.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 21 septembre 2018.

Le Maire,



Jean-Claude DUMONT.

